

- Je vous signale que le mont St Joseph sur lequel est bâtie une chapelle n'est pas très éloigné du site, et je ne comprends pas comment ce site n'a pas été retenu comme monument devant être préservé de la co-vitalité. Cette chapelle est sur la commune de St Jean la Gironde. Pour la faune, cette zone grillagée de 10 ha va inévitablement déranger la migration des animaux comme les chevreuils, les sangliers, les renards et autres - Et je pense que je vais subir les passages de ces animaux dérangés dans leurs déplacements -

Arribbe

Jendredi 1^{er} décembre 2022 - Troisième journée

Permanence de 14h00 à 17h00

Mme LARRIBE Perrine - le Courrou 46400 St Jean la Gironde.

Je vous remet la copie d'un plan sur lequel apparaît la zone du projet de Parc photovoltaïque où une je vous le disais un chemin traverse cet espace. Je ne sais pas si il est communal, répertorié, ou non.

Arribbe

Madame BROUSSE Danielle - 3^e adjointe à la mairie de St Jean la Gironde. Je suis bien informée du projet photovoltaïque de Bonne ayant participé aux réunions de présentation par la Société Lussac -

Concernant les lieux du lieu-dit Bonne, je vois que les co-vitalités sont réduites. Vous me parlez de la chapelle du Mont St Joseph, qui est située sur la commune de Saint Jean la Gironde; je ne pense pas qu'il y ait de la co-vitalité. Je vois que la surface de quelques hectares devra être défrisée. Sur cette zone les arbres ont tous un petit diamètre, et je ne m'oppose pas à ce qu'ils soient coupés. Je précise que je ne me souciais pas avoir un nid d'oiseaux sur ces arbres. A mon avis la raison est qu'ils ne sont pas très élevés.

Je ne m'oppose pas à ce projet, d'autant plus qu'il apporterait des revenus à la commune, et que les inconvénients sont très réduits dans cette zone isolée -

Arribbe

Monsieur René MAZOT Madame MAZOT Jacqueline et Monsieur MAZOT Roger
Nous souhaitons des informations sur le projet